

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 57 (1962)
Heft: 2-fr

Vereinsnachrichten: Assemblée générale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

membre fondateur, a mis déjà 50 000 fr. à disposition, et sa section argovienne offrira aussi, selon ses moyens, une contribution. La Fondation a son siège à Bremgarten, et fonctionne sous la haute surveillance du Conseil d'Etat d'Argovie.

Mentionnons encore, parmi les points importants du plan de protection de la Reuss: l'épuration des eaux; le maintien d'une paysannerie stable; la collaboration au plan d'aménagement régional; le soutien des travaux scientifiques dans la vallée. Conformément à ce vaste programme de travail, le conseil de fondation a été constitué sur une base très large: il comprend notamment des représentants des communes riveraines, de l'Etat argovien, de chacune des Ligues suisses et cantonales de la protection de la nature et du patrimoine national, des représentants de l'agriculture, du plan d'aménagement régional, de l'industrie, de l'économie électrique, des associations forestières, de pêche et de chasse, de la protection des oiseaux, du tourisme pédestre, du corps enseignant et de la science (Poly et Université de Zurich, Institut Rübel). La «Fondation pour la vallée de la Reuss» assumera aussi la gérance des fonds issus de l'Ecu d'or et du Don de l'économie.

Une longue liste d'objets dont on envisage l'acquisition pourrait être dressée; cependant il va de soi que la Fondation – vu la complexité de l'affaire en cours – ne peut se permettre d'anticiper sur les travaux de la commission cantonale, mais devra travailler en étroite coordination avec l'Etat, les communes riveraines et les responsables des améliorations foncières. C'est ainsi seulement que la collaboration déjà plus qu'amorcée pourra donner tous ses fruits. Il y a lieu de penser que l'Etat, le moment venu, fera lui aussi tout son devoir. Pour la Ligue de protection de la nature, il est surtout essentiel pour l'instant qu'elle soit en état, dans le cas de la Reuss, de défendre ses positions non seulement sur le plan idéal, mais en ayant ses arrières assurés, tant au point de vue politique que financier. Tous ceux qui, par leur contribution personnelle à la campagne de l'Ecu d'or ou au Don de l'économie, soutiennent cette grande entreprise, dont le caractère constructif et démocratique nous remplit d'espoir, doivent être chaleureusement remerciés. Grâce à la conciliation de tendances qui, au début, se heurtaient, une œuvre communautaire va pouvoir être entreprise qui, parce qu'elle est à la taille de l'homme, n'aura pas à redouter le jugement de la postérité. La plus belle récompense de tous nos efforts sera la joie que procureront à nos descendants une Reuss en liberté et sa magnifique vallée!

Eric Kessler

Assemblée générale

C'est en terre bernoise que la Ligue suisse du patrimoine national a tenu son assemblée générale des 28 et 29 avril 1962, avec la participation de quelque 220 congressistes. Du fait de la proximité du scrutin fédéral sur la protection des sites, et de profonds changements au sein du comité central, la séance du samedi après-midi – suivie le soir d'une manifestation – fut particulièrement importante et solennelle. Auparavant, le matin, les premiers arrivés eurent le privilège de visiter la vieille ville de Berne sous conduite, puis de se réunir pour le déjeuner à l'hôtel Adler.

L'assemblée est ouverte en la salle du Grand Conseil, à l'hôtel de ville, par le président de la Ligue suisse, M. E. Burckhardt, qui salue en particulier le conseiller d'Etat Burri et le chancelier communal Wullschleger. Bienvenue est souhaitée aux participants par M. P. Arbenz, président de la section bernoise.

Après l'approbation du rapport annuel de M. Laur, secrétaire général, et des comptes, le président prononce l'éloge funèbre de deux membres du comité central décédés, MM. Ritzler, ingénieur forestier, de Zurich, et Hess, professeur d'architecture et d'urbanisme à l'Ecole polytechnique fédérale.

Trois démissions ont, d'autre part, éclairci les rangs du comité central: celles (pour raisons de santé) de M. Henri Naef, à Bulle-Genève, écrivain et historien, ci-devant directeur du Musée gruérien, vice-président depuis 1935, rédacteur français de la revue depuis 1944, chef du sous-secrétariat romand depuis 1948; et de M. R. Bühler, ancien président de L'Oeuvre, dont M. Naef a fait l'éloge lorsqu'il fêta ses quatre-vingts ans (No 2/1959 de la revue); celle enfin (pour cause d'obligations professionnelles) de M. R. Heimann, rédacteur à Berne.

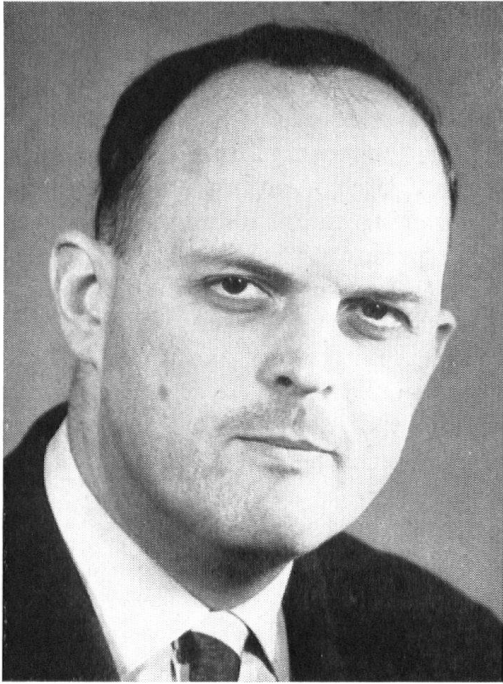
Par acclamation, l'assemblée accepte la proposition présidentielle de nommer membres d'honneur MM. Bühler et Naef.

Les Romands s'associeront avec une joie toute particulière à cette marque d'estime et de gratitude à l'égard de celui que nos Confédérés appelaient le « Statthalter romand », et qui a voué une grande part de ses forces, pendant plus de trente ans, à la cause du patrimoine national, tout d'abord comme président de la section gruérienne. Il fut aussi, en Suisse romande, fondateur et promoteur de groupements de costumes. Ses fortes convictions patriotiques lui ont inspiré, au Righi lors du Cinquantenaire, ainsi qu'en bien d'autres occasions, des discours d'une éloquence nourrie par une vaste et profonde culture et toute pétrie d'esprit de finesse, lesquels resteront dans toutes les mémoires; ses articles, d'un style insurpassable, ne leur cédèrent en rien: le succès de la revue *Heimatschutz* en Suisse romande est pour une grande part son œuvre.

Les membres individuels du comité central (dont les présidents de sections font partie de droit) sont ensuite réélus, y compris M. E. Burckhardt, qui continuera donc à faire bénéficier la Ligue de ses précieux avis. Trois nouveaux membres sont désignés à l'unanimité: M. René Binz, Chancelier de l'Etat de Fribourg et nouveau président de la Fédération des costumes suisses; M. Hansjörg Schmassmann, géologue à Liestal, ancien président de la section de Bâle-Campagne, et président de la commission pour l'inventaire des sites d'importance nationale à protéger; et M. Hans Laué, rédacteur à Berne, membre très actif de la section bernoise.

M. Erwin Burckhardt fait alors part de sa démission, que chacun regrettera, et prononce une allocution dont voici les principaux passages:

« Si je rentre aujourd'hui dans le rang, pour me décharger d'une partie de mes obligations, je le fais dans le sentiment que les Ligues du patrimoine et de la nature, au cours de cette dernière décennie, ont pris dans la vie publique du pays une importance qu'on ne peut plus négliger. Au début et à la fin de mon mandat présidentiel, il y a eu deux événements, deux « points de cristallisation », étroitement liés et qui ont été pour nous de grande signification: l'affaire de Rheinau, et l'article constitutionnel sur la protection des sites. A peine avais-je pris la direction de notre Ligue qu'éclata brusquement le combat autour de l'usine de Rheinau, qui secoua l'opinion dans une mesure encore jamais atteinte. Les notions de protection de la nature et du patrimoine furent agitées comme des slogans, qui enflammèrent certains esprits au point que les autorités et les entreprises électriques ne furent pas seules à subir la pression de ces passions déchaînées. La Ligue suisse pour la protection de la nature fut menacée d'éclatement, et le reflux nous éclaboussa nous aussi de toutes parts. Il s'agissait de garder la tête froide, et de rester fidèles, dans toutes les phases de cette longue affaire, à notre tradition et à notre façon propre de lutter. C'est seulement ainsi qu'il nous a été possible de rester unis et de maintenir ouverte la voie d'une collaboration future; c'est grâce à cette attitude que nous



A gauche: Le nouveau président du comité central de notre Ligue, Arist Rollier, procureur, né le 20 novembre 1919, qui a été président de la section bernoise de 1951 à 1961.

A droite: Erwin Burckhardt, rédacteur en chef du « St. Galler Tagblatt », qui a présidé de façon éminente aux destinées de la Ligue de sauvegarde du patrimoine national pendant douze années (1950–1962), aujourd'hui notre président d'honneur.

avons pu poursuivre l'action commune de l'Écu d'or avec la Ligue pour la nature, reprendre langue avec l'industrie électrique, « au sommet », après la crise de Rheinau, et entretenir de bonnes relations avec les pouvoirs publics.

Ce combat, et le mémorable scrutin qui suivit, ont eu malgré tout des conséquences positives. Ils ont éveillé dans de larges milieux le sens de la nécessité d'une meilleure protection des sites; et ils sont à l'origine de la motion parlementaire qui chargea le Conseil fédéral de préparer un article constitutionnel en faveur de notre patrimoine. »

Après avoir mentionné encore l'important inventaire des sites d'importance nationale à protéger, M. Burckhardt rappelle la position de principe qu'il avait formulée lors du jubilé, qui garde aujourd'hui encore toute sa valeur, et dont il n'a cessé de s'inspirer: « L'évolution moderne suit aujourd'hui ses propres lois. La discuter est notre droit et notre devoir, surtout là où la routine, l'incapacité et l'anarchie spéculative sont à l'œuvre. Mais nous ne pouvons ni ne voulons nous mettre en travers des forces véritablement créatrices, des constructeurs et des ingénieurs de l'avenir. Le problème devant lequel nous nous trouvons n'est pas le refus pur et simple de ce qui est nouveau, mais son intégration harmonieuse dans l'évolution historique. Ce pas semblera difficile à faire à maint ligueur. Il y parviendra néanmoins en prenant la peine de comprendre la tâche des responsables de l'aménagement du territoire, en aiguisant son sens de la mesure et du compromis. Toute la question est de concilier harmonieusement l'ancien et le moderne. C'est selon cette conception qu'il nous faut considérer aujourd'hui les bouleversements qui atteignent les villes et les villages, les campagnes et les vallées. »

Après avoir souligné que le domaine « classique » de notre activité doit rester et restera la protection des sites, des monuments, des paysages, et l'accomplissement de toutes les tâches, grandes et petites, qu'autorisent l'Écu d'or et le Don de l'économie, M. Burckhardt termine son allocution en remerciant tous ceux qui l'ont soutenu dans sa tâche.

Au nom du comité central, il propose pour sa succession le vice-président Arist Rollier, procureur général à Berne, ex-président de la section bernoise,

et fils d'Arist Rollier senior, qui fut président de la Ligue suisse. M. Rollier est élu par acclamation.

Il monte à la tribune, remercie l'assemblée de sa confiance. « Je suis pleinement conscient, dit-il, que cette élection n'est pas seulement un honneur, mais une charge lourde de responsabilités. » Il prononce un vibrant éloge de son prédécesseur, de ses qualités de président et de ses réalisations, et propose, au nom du comité central unanime, de le nommer président d'honneur – ce que l'assemblée ratifie par des applaudissements prolongés, où l'émotion se mêle à la reconnaissance. Un cadeau du comité central est remis au président démissionnaire, tandis que sa femme, discret soutien de son activité présidentielle, est fleurie d'une gerbe d'œillets. Mais d'autres fleurs encore – oratoires celles-là – sont répandues, de par l'éloquence savoureuse de M. Laur, qui exprime à M. Burckhardt les sentiments d'affection et de gratitude du secrétariat général et de l'administration de l'Ecu d'or, avec lesquels il a toujours œuvré en parfaite harmonie.

Aux « divers », M. Rollier reprend la parole pour formuler, sinon un « programme gouvernemental », du moins une déclaration d'intentions :

« La Ligue du patrimoine national est une Suisse en réduction, appuyée sur ses sections cantonales, dont elle vit et dans lesquelles se développe son action. Elle a pour domaine propre des problèmes peu nombreux mais d'importance nationale, ainsi que la publication de la revue – organe spécialisé et de propagande –, la création de ressources financières et leur répartition; elle doit cependant être attentive à ne pas se laisser détourner, par ses tâches financières et administratives, de la nécessité de s'adapter sans cesse sur le plan des idées, et de passer aux réalisations par les voies les meilleures. »

Après avoir formulé, comme son prédécesseur, l'importance d'une heureuse conciliation du modernisme et du bon goût, M. Rollier ajoute: « Lorsque des intérêts importants de la protection du patrimoine sont en jeu, il sied de peser soigneusement ces intérêts et ceux que lui opposent l'économie et la technique, et de ne combattre un projet que si la preuve est faite que les premiers l'emportent, que le projet n'est pas indispensable, ou qu'une meilleure solution peut lui être opposée et faire l'objet d'une réalisation pratique.

« La Ligue du patrimoine national doit veiller à informer dûment l'opinion, par la presse, la radio et la télévision, sur les valeurs irremplaçables que sont nos beautés naturelles, nos monuments, notre patrimoine culturel, mais aussi sur les dangers qui les menacent.

« Il y aura toujours des divergences d'opinions, des différences de réactions personnelles, au sein de notre Ligue; mais si elles s'expriment dans un esprit de compréhension réciproque, si les partenaires restent conscients que ce ne sont pas des intérêts personnels, mais le bien commun qui est en jeu, ces divergences seront aisément résolues, et notre unité ne sera jamais en danger.

« Le plus important, toutefois, me semble être que la Ligue du patrimoine ne soit pas seulement consciente de ses responsabilités à l'égard de la patrie, mais en premier lieu à l'égard du Créateur, auquel nous sommes redevables de notre belle patrie et de l'héritage historique dont Il nous a donné la garde. »

La séance est alors levée, et les congressistes gagnent le magnifique vestibule de l'hôtel de ville où le gouvernement cantonal leur offre une collation. De là, on passe au Bürgerhaus où sera servi un excellent dîner, au terme duquel on entendra quelques propos du conseiller d'Etat Burri. C'est ensuite la manifestation en vue du scrutin fédéral; tour à tour, M. Olivier Reverdin, conseiller national, puis M. Urs Dietschi, conseiller d'Etat soleurois et président de la commission fédérale qui a examiné le projet d'article constitutionnel, font l'exposé de ce qu'on en peut attendre.

C. B.